



La repentance n'est-elle qu'un masochisme justifié par les faits passés, revisités selon les critères d'aujourd'hui (excès du colonialisme, des pratiques religieuses de contrôle ou d'exclusion...) ou bien un devoir ouvrant sur une construction positive nécessaire à une amélioration des liens humains ?

I

À l'origine la repentance est une notion religieuse aussi est-il intéressant d'en dégager le sens dans la démarche de Benoît XVI. On peut déjà en retenir quelques éléments essentiels : La communauté qui est dans l'état de péché (deuil de la toute puissance liée à l'orgueil de ses bonnes œuvres) doit faire pénitence. Cette démarche suppose la solidarité dans les individus. L'humilité préparée par l'affliction est nécessaire à la conversion devant Dieu. Grâce à son aide la communauté doit s'ouvrir à une éthique vivante de la responsabilité.

Benoît XVI a repris ce matin-là, pour la clôture de l'Année sacerdotale, mot pour mot, l'expression employée, au même endroit, par Jean-Paul II, dix ans plus tôt.

«Nous demandons avec insistance pardon à Dieu et aux personnes impliquées, alors que nous entendons promettre de faire tout ce qui est possible pour que de tels abus ne puissent jamais plus survenir» : ce « mea culpa » clôturait une année entachée par la révélation des scandales de pédophilie de certains prêtres. Pour la première fois, ce pape-là a donc demandé de manière explicite pardon, au nom de l'Église, pour des fautes commises par ses membres. Il mettait ainsi le point final à une démarche préparée par une série de prises de position sans concession sur le sujet depuis 2006, avec l'utilisation d'un vocabulaire de repentance: «la honte ressentie» (aux Etats-Unis), « je suis profondément désolé » (à Sydney), la «pénitence nécessaire» (Lettre aux catholiques d'Irlande), et les

péchés dans l'Église» (Fatima).

«C'est la reconnaissance d'une responsabilité collective, et l'expression d'une solidarité de tous les membres de l'Église pour des fautes commises par quelques uns», souligne le jésuite François Euvé (1). «BenoîtXVI a utilisé là exactement la même formule que son prédécesseur lors des grandes repentances du Jubilé, le 12 mars 2000», ajoute LuigiAccattoli. vaticaniste (2). Un «nous demandons pardon à Dieu » qui avait été prononcé il y a dix ans, notamment pour les péchés commis au nom de la recherche de la Vérité, ou ceux commis à l'encontre du peuple juif... En 2000 comme en 2010, vient ensuite, juste après le «nous demandons pardon», l'invocation du «jamais plus», qui lie la demande de pardon à une promesse de conversion.(..)

Certes, présentant, en 2000, devant la presse, ces repentances du Jubilé, le cardinal Ratzinger avait manifesté quelques réserves, réserves qui éclairent sa démarche aujourd'hui. Attention, avait-il dit, à ne pas poser l'Église actuelle en juge de l'Église passée: «L'Église ne peut se sentir exempte du péché, et identifier comme source du mal les péchés des autres, du passé: la confession du péché des autres ne doit pas priver de reconnaître les péchés du présent. »

Reconnaître les péchés du présent, c'est exactement ce que Benoît XVI a fait, vendredi dernier: contrairement à Jean-Paul II, il n'a pas demandé pardon pour le passé, mais bien pour aujourd'hui.

Enfin, cette repentance porte la marque du théologien Ratzinger. Elle reflète, ajoute encore le P. Euvé, «la conception tout "augustinienne" d'une histoire ou l'homme serait radicalement pécheur». Une vision que l'on retrouve dans ses ouvrages. Peut-être faut-il y voir aussi la trace du poids tragique de l'histoire allemande. «BenoîtXVI est un. pape qui perçoit de manière particulière le mystère du péché», souligne encore Luigi Accattoli. Et notamment du péché dans l'Église, si l'on se souvient de sa méditation pour le Vendredi saint, en 2005, avant la mort de Jean-Paul II, où il avait fustigé «les vêtements et le visage souillés de l'Église».

Isabelle de Gaulmyn, la Croix 18/06/2010

II la repentance politique n'est qu'une tendance à l'auto flagellation injustifiée

a)Magnifier la grandeur de la France

Extraits de discours de Sarkozy

"(...) La mode de la repentance est une mode exécration. Je n'accepte pas que l'on demande aux fils d'expié les fautes des pères, surtout quand ils ne les ont pas commises. Je n'accepte pas que l'on juge toujours le passé avec les préjugés du présent. Je n'accepte pas cette bonne conscience moralisatrice qui réécrit l'histoire dans le seul but de mettre la nation en accusation". Caen le 9 mars 2007

Il s'agit "être fier de la France et de son passé", de ne pas rougir d'un pays qui "n'a pas commis de crime contre l'humanité, ni de génocide", à respecter une ancienne puissance coloniale qui a "tant œuvré pour la civilisation et le développement et si peu pour l'exploitation"...¹

: "La colonisation n'est pas responsable de toutes les difficultés actuelles de l'Afrique. Elle n'est pas responsable des guerres sanglantes que se font les Africains entre eux. Elle n'est pas responsable des génocides. Elle n'est pas responsable des dictateurs. Elle n'est pas

¹ On ne peut juger la période coloniale en ne retenant que son dénouement violent mais en oubliant l'actif, et en premier lieu l'École, apportant aux peuples colonisés, avec les valeurs de la République, les armes intellectuelles de leur libération. On peut soutenir sans paradoxe que c'est la France qui a permis à l'Algérie d'être la grande Nation qu'elle est devenue dans son extension géographique actuelle sur plus de 2 millions de km² et avec un potentiel de modernisation qui n'a guère d'équivalent. Nouvel Obs 25/10/2001

*responsable du fanatisme. Elle n'est pas responsable de la corruption, de la prévarication. Elle n'est pas responsable des gaspillages et de la pollution". Dakar 26 /07/2007*²

b) L'effet de division nationale

L'incendie des banlieues a profondément bousculé le débat public, dans presque tous les domaines. Les politiques migratoire et policière, bien sûr, mais aussi éducative, familiale et urbaine ont été rajustées par le pouvoir. Que l'on ait parlé de «colonisés de l'intérieur» a contribué à relancer la polémique sur «l'article 4³», et «l'action du Parlement dans les domaines de la mémoire et de l'Histoire» devient l'objet d'une «mission pluraliste d'évaluation». Brutalement, le législateur est renvoyé à l'article 34 de la Constitution, qui indique clairement que la loi n'a pas à inspirer les manuels scolaires. Comme si l'article 4 était la goutte qui fait déborder l'encrier des historiens, une vingtaine d'entre eux se révoltent, de Jean-Pierre Azéma à René Rémond, en passant par Françoise Chandernagor, Antoine Prost, Pierre Vidal-Naquet ou Michel Winock. Ils réclament la «liberté pour l'histoire», qui «n'est pas l'esclave de l'actualité», «tient compte de la mémoire, [mais] ne s'y réduit pas», et échappe au Parlement et à l'autorité judiciaire. Ils exigent non seulement l'abrogation de la loi du 23 février 2005, mais également celle des lois sur le racisme et le négationnisme (Gayssot), l'esclavage (Taubira) et le génocide arménien.

La gravité des événements de banlieue provient non pas de leur violence, mais de la nature du déchirement. «Nous vivons une crise d'identité, explique le député UMP Pierre Lellouche. Nous sommes passés de la fracture sociale à la fracture nationale.» «La France se croyait blonde aux yeux bleus; elle se réveille noire et frisée, complète l'un de ses collègues. Et ça se voit dans le RER.» Pour ceux qui ne se sentent pas français, une identité commune a commencé à surgir et à s'exprimer à travers la polémique sur l'article 4: tous ont été ou sont victimes de la France, et le fait victimaire se substitue au fait national.

Une telle mutation n'aurait pas eu lieu sans la levure du dernier mal français en date: la repentance. Pour faire de son passé un patrimoine, la France quitte brutalement l'omerta pour le grand déballage, et la repentance sert de sas de décompression. Vichy et la torture durant la guerre d'Algérie en ont été de récents exemples, Maurice Papon et le général Aussarresse, les coupables expiatoires, Jacques Chirac un praticien malchanceux. Avec son discours sur les rafles du Vel' d'Hiv', le 16 juillet 1995, il ne clôt pas la polémique sur la responsabilité de la France dans la déportation des juifs, qui sera relancée lors du procès Papon; se repentant à Madagascar, en juillet dernier, pour les massacres de 1947, il reçoit un accueil glacé. De même, Lionel Jospin, en novembre 1998, réhabilitant les «fusillés pour l'exemple» des mutineries de 1917, échauffa les esprits plus qu'il n'apaisa les mémoires. A chaque fois, la repentance atteint le but contraire à son intention : voulant réconcilier, elle déchire; recherchant le consensus, elle récolte la polémique. (..°)

Pour le philosophe Jacques Derrida, la repentance est indissociable du crime contre l'humanité -ou assimilé - et ne peut aboutir, puisque la faute est inexpiable. Pour l'essayiste Alain-Gérard Slama, elle relève du «rêve de transparence» inhérent aux communitarismes et de la «haine de soi», à laquelle s'abandonne la France: parce qu'elle a peur du conflit, la société cherche à se réunir dans des repentances qui ne font que la diviser un peu plus. De fait, chacun étant ou ayant été une victime ou un descendant de victime, la repentance flatte

² la suite du discours a fait scandale : "l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire", son attachement à la tradition et à la répétition des gestes ancestraux lui ôte la faculté d'innover.

³ l'article 4 de la loi sur les rapatriés, votée par la droite et la gauche le 23 février 2005, stipulant que «les programmes scolaires reconnaissent le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord». Le mot positif a été depuis remis en question par un décret de Villepin 15 février 2006

les communautés identitaires et morcelle la mémoire française, la «mite» comme un paysage que la République devra demain rappeler - si c'est encore possible. Le cas des Antillais, dont nombre sont issus à la fois d'esclaves et de propriétaires, confine à l'absurde mémoriel. Qu' Aimé Césaire, avant de refuser d'accueillir Nicolas Sarkozy, ait reçu avec chaleur Dieudonné, prédicateur de la repentance, ajoute à la confusion.

La repentance, enfin, est intellectuellement stupide, justice rétroactive qui stigmatise une action passée selon les critères d'aujourd'hui. «Demandons à l'Italie de se repentir pour ce que les Romains nous ont fait, suggère un ministre. C'était bien une colonisation, non?» Et d'ajouter que les élites colonisées, du Vietnamiens Ho Chi Minh à l'Algérien Ferhat Abbas, ont appris dans les écoles de la République les principes qu'elles ont ensuite mis en œuvre pour chasser la France de leur pays : quand la repentance se mord la queue... L'article 4, lui, relève même d'une «repentance au carré», puisque cette loi se veut réparation faite aux rapatriés et aux harkis, et se voit attaquer au nom des colonisés
Christophe Barbier, Eric Mandonnet, L'Express, 15 déc. 2005

III La repentance symptôme d'un débat nécessaire sur la pluralité des mémoires.

a) le débat sur la vraie grandeur de la France n'est pas nouveau

La première obsession, d'affirmation récente, est sans doute la plus étonnante, tant elle ne correspond à aucune réalité tangible: c'est la dénonciation de la prétendue volonté de « repentance », que l'on retrouve dans la bouche ou sous la plume d'intervenants les plus divers, révoltés par l'évocation nouvelle des « pages noires » de l'histoire coloniale de la France. Ainsi le journaliste Jean Daniel, qu'énerve « l'incitation permanente à la repentance publique faite chaque jour à chacun de nous.» Ainsi le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, évoquant une « tendance irrépressible à la repentance systématique », pour qui « notre société est menacée d'une funeste inclination au reniement de soi », et qui assène: « Finira-t-on, un jour prochain, par s'excuser d'être français? » Ou L'Express, pour qui « la repentance est intellectuellement stupide, justice rétroactive qui stigmatise une action passée selon les critères d'aujourd'hui.» Ou encore le député socialiste européen Bernard Poignant : « Il nous faut préserver la fierté d'être français. Il y va de la capacité d'intégration de notre pays. Gardons-nous de l'anachronisme comme de la repentance. Il devient fatigant de se repentir et de s'excuser pour chaque étape de l'histoire de la France. »

On pourrait ainsi, ad nauseam, multiplier les exemples de cette obsession de l'inacceptable « exigence de repentance » qui minerait la nation française. Mais où est-elle, cette « exigence »? Le plus souvent, les imprécateurs qui la dénoncent invoquent un prétendu air du temps « politiquement correct » – alors que c'est leur propre discours que l'on pourrait ainsi qualifier – et s'abstiennent de donner la moindre preuve de son existence. Et pour cause: en dehors de quelques excités ultraminoritaires et de quelques dérapages isolés, l'immense majorité de ceux qui militent pour une meilleure connaissance de notre héritage colonial et de ses pages noires ne réclame ni « repentance » ni « réparations »: ils font simplement le constat, somme toute banal, que seul « le débat sur l'amnésie française face à son passé colonial et sa transmission » permettra « la construction d'une histoire partagée par toutes les composantes de la population française » et contribuera ainsi à apaiser les maux de la République.

Car celle-ci ne pourra aujourd'hui pleinement restaurer ses valeurs universelles fondatrices que si elle reconnaît qu'elle y fut gravement infidèle au temps de la colonisation, ce que d'authentiques républicains, certes minoritaires, dénoncèrent d'ailleurs à toutes les époques, comme en témoigne par exemple la magnifique réponse à Jules Ferry – ardent partisan de la conquête – de Georges Clemenceau en juillet 1885 : « Regardez l'histoire de la conquête de ces peuples que vous dites barbares et vous verrez la violence, tous les crimes déchaînés, l'oppression, le sang coulant à flots, le faible opprimé, tyrannisé par le vainqueur! Voilà

l'histoire de votre civilisation! [...] Et c'est un pareil système que vous essayez de justifier en France, dans la patrie des droits de l'homme! [...] Non, il n'y a pas de droit des nations dites supérieures des nations dites supérieures contre les nations inférieures. [...] N'essayons pas de revêtir la violence du nom hypocrite de civilisation. Ne parlons pas de droit, de devoir. La conquête que vous préconisez, c'est l'abus pur et simple de la force que donne la civilisation scientifique sur les civilisations rudimentaires, pour s'approprier l'homme, le torturer, en extraire toute la force qui est en lui au profit du prétendu civilisateur. Ce n'est pas le droit, c'en est la négation. Parler à ce propos de civilisation, c'est joindre à la violence, l'hypocrisie. »

François Gèze, directeur des éditions « la découverte », Les « intégristes de la République » et les émeutes de novembre ou les effets de la mutation médiatique de la figure de l'intellectuel

b) l'arrogance de l'anti repentance, obstacle au travail de mémoire, maintient le statut de victime.

Il ne s'agit pas de s'agenouiller pour implorer pardon, mais simplement d'attendre de la France qu'elle reconnaisse ses erreurs, particulièrement les crimes commis durant l'ère coloniale et postcoloniale, voire qu'elle dénonce le fait colonial en lui-même comme une faute lourde de conséquences pour les peuples ainsi dépossédés de leurs ressources et de leur destin. Repentance non, reconnaissance oui. Il n'est donc pas question de demander à la France de s'humilier, ni de se détester, mais simplement de lui faire admettre que ses actes n'ont pas toujours été à la hauteur des principes qu'elle revendique au fronton de ses édifices publics. Et ce, afin d'éviter que pareilles injustices ne se reproduisent à l'avenir. Comment donc d'excellents républicains tels que Max Gallo peuvent-ils rester à ce point insensibles aux regrets et aux désirs de gens qui aiment la France jusqu'à exiger d'elle le plein accord de ses politiques avec ses valeurs fondatrices ?⁴

Sans même entrer dans le débat des conséquences actuelles de la fracture coloniale, cette auto-exonération de la France aboutit en pratique à nier aux héritiers des victimes de la colonisation le droit à une reconnaissance que la France n'a jamais accordé à leurs pères et aïeux. Persister dans le silence et le déni n'est évidemment pas le meilleur moyen de faire renoncer au statut de victime, si l'on admet avec les penseurs de la psychologie sociale que ce n'est pas l'oubli, mais bien la reconnaissance et le travail de mémoire collective qui 'dévictimisent' et dignifient. D'autre part, l'auto-exonération que contient le discours sur

⁴ Tous ceux qui aiment la France, rêvent de la voir sortir du mensonge, de la violence gratuite, du focardisme, de la barbouzerie et de toutes les méchancetés gratuites qu'elle a infligées aux malheureux peuples d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes. De l'opération mousquetaire en 1956 contre l'Egypte de Nasser, à la guerre d'Algérie terminée en 1962, du débarquement des mercenaires à Conakry en Guinée le 22 novembre 1970, au débarquement des mercenaires de Bob Denard à Cotonou au Bénin le 16 janvier 1977, de opération Tacaud en 1978 pour sauver Kolwezi et le régime criminel de Mobutu, de l'opération Barracuda en 1979 pour renverser Bokassa et placer le phalocrate de David Dako à la tête du Centre Afrique, de l'opération Manta à l'opération épervier en 1983 pour maintenir le Tchad dans les jupons de la France, De l'opération Satanique en 1985 contre le Rainwbo Warrior en Nouvelle Zélande, à l'opération Victor en 1988 qui avait abouti au carnage sanglant dans la grotte d'Ouvéa en Nouvelle Calédonie, à l'opération Turquoise en 1994 pour protéger et sauver les génocidaires hutu amis dans un Rwanda plongé dans la folie meurtrière des Tutsi. De l'opération Azalé en 1995 pour ramener le président Mohamed Djohar à la présidence des Comores après un Coup d'Etat. De l'opération Licorne sous couverture onusienne qui conduira aux massacres des ivoiriens par les troupes françaises devant l'hôtel ivoire en novembre 2004. Sans parler de la campagne militaire française dans le pays bamiléké au Cameroun entre 1962 et 1969 sans oublier la tragédie biafraise entre 1967 et 1970. La liste est longue et même trop longue, c'est un immense chapelet de crimes gratuits et de barbouzerie devant l'histoire du pays qui se gargarise à gorge déployé d'être la patrie des droits de l'homme. Il faut cela change.

Serge-Nicolas Nzi, Directeur du centre Africain d'études Stratégiques, ch-6943 vezia-Lugano, suisse

l'anti-repentance, est d'une insigne arrogance. La décision de tourner la page est ainsi prise unilatéralement, excluant toutes les autres voix, en premier lieu celles des historiens et des chercheurs des pays anciennement colonisés. En ce sens, le discours sur l'anti-repentance reflète bien la prétention de l'Occident blanc à décider pour le reste du monde

Mais les discours sur l'anti-repentance, s'ils ne sont pas la source des problèmes, restent symptomatiques d'une idéologie dominante. Ils constituent un outil au service de l'exploitation capitaliste et d'un nationalisme exclusif et étriqué. Ils restent un moyen de banaliser dans l'opinion la stigmatisation de tous ceux qui luttent aujourd'hui contre les formes nouvelles du colonialisme.

mardi 25 décembre 2007, par Sébastien Jahan

c) le soupçon sur l'équité de traitement des mémoires.

Ce qui pose problème, ce n'est donc pas de critiquer l'hypothèse abstraite d'un « enfermement mémoriel », c'est plutôt l'inégalité de traitement des différentes « communautés » et de leurs différentes « mémoires ». C'est le fait que ce qui est nommé « enfermement mémoriel », « victimisation » ou « manie de la repentance », et à ce titre refusé aux descendants d'esclaves ou de colonisés, n'est rien d'autre que ce qui est désormais reconnu aux Juifs ou aux Arméniens de France, érigé même en « devoir de mémoire » (...)^o

Car si l'on fait preuve d'honnêteté, si l'on écoute et si l'on entend bien les « revendications mémorielles » qui émergent depuis plusieurs années, elles ne sont rien d'autre que cela : une reconnaissance officielle des faits, le déblocage de moyens pour la recherche historique, une place conséquente dans les manuels scolaires et les documentaires télévisés, une inscription matérielle – sous forme de monuments, de noms de rue ou de jours fériés – des événements, de leur réprobation par la « Nation française » et des « grands hommes » noirs, arabes ou asiatiques qui ont été les héros et martyrs de cette histoire.

Pierre Tevanian, « la république du mépris les métamorphoses du racisme dans la France des années Sarkozy. »

IV La fonction éducative du dissensus

Il est certes utile - c'est le mot juste - de rappeler que tout le monde a commis des crimes, de mettre une limite à la revanche des vainqueurs et d'éviter d'ajouter les excès de la justice à ceux du combat. Plus que tout, il est utile, comme au temps des Grecs et des Romains, de réaffirmer l'unité nationale par une cérémonie de langage, prolongée par le cérémonial des hymnes et des célébrations publiques. Mais le défaut de cette unité imaginaire n'est-il pas d'effacer de la mémoire officielle les exemples de crimes susceptibles de protéger l'avenir des erreurs du passé et, en privant l'opinion publique des bienfaits du dissensus, de condamner les mémoires concurrentes à une vie souterraine

En côtoyant ainsi l'amnésie, l'amnistie place le rapport au passé hors du champ où la problématique du pardon trouverait avec -le dissensus sa juste place.

Ricoeur, La mémoire, l'histoire et l'oubli Seuil p588